RÉPAR'KFÉ - ISSOU

Règlement intérieur du Répar'Kfé

- Les réparations et activités au Répar'Kfé sont effectuées gratuitement par des experts bénévoles.
- Les visiteurs effectuent autant que possible eux-mêmes les réparations, si nécessaire avec l'aide des experts en réparation présents.
- Comme les travaux de réparation sont faits par des bénévoles, les garanties et la responsabilité civile sont proportionnellement limitées. Ni les organisateurs du Répar'Kfé, ni les réparateurs ne peuvent être tenus responsables de dommages éventuels suite aux conseils ou aux instructions de réparation donnés. De même, ni les organisateurs du Répar'Kfé ni les réparateurs ne peuvent être tenus responsables de dégâts sur des objets présentés pour être réparés, ou de dommages consécutifs, ou encore de tout autre dommage découlant des activités au Répar'Kfé. Comme elles le sont mentionnées dans ce règlement intérieur, les limitations de garantie et de responsabilité civile ne sont pas applicables dans les cas où l'on pourrait faire appel aux clauses impératives basées sur les lois de la protection des consommateurs.
- Une contribution à votre discrétion est particulièrement appréciée.
- Le matériel neuf utilisé, tel que fils électriques, fiches, fusibles, pièces, fermetures éclair, etc., doit être payé à part.
- Les visiteurs apportant des objets à réparer le font à leurs risques.
- Les réparateurs ne donnent aucune garantie sur les réparations effectuées avec leur aide et ne sont pas responsables d'un éventuel mauvais fonctionnement chez soi des objets réparés au Répar'Kfé.
- Les réparateurs se réservent le droit de ne pas réparer certains objets.
- Les réparateurs n'ont pas l'obligation de remonter les appareils démontés qui ne peuvent pas être réparés.
- Les visiteurs du Répar'Kfé sont responsables de l'élimination appropriée des objets cassés irréparables.
- Pour éviter une attente trop longue, un seul objet par personne sera examiné en cas d'affluence. Les visiteurs referont la queue pour un second objet.